

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2023 à 20h00

Séance n° 8/2023

Présents : ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, BAJARD Marie-Noëlle, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, FRISOT Carole, BACHELET Carole, MARQUET François, GALEWICZ Anne

Excusés : MATICHARD Franck donne pouvoir à JENESTE Alain, AUGIER Romain donne pouvoir à BACHELET Carole, BOURLIERE Claudine donne pouvoir à BAJARD Marie Noëlle

Absent : CORRE Laurent

Secrétaire de séance : Carole FRISOT

Date de la convocation : 3 juillet 2023

Ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- **INTERCOMMUNALITÉ**
 - o Référent déontologue
- **BATIMENT**
 - o Salle des fêtes : retour des offres, demande de Fonds Vert
 - o Travaux divers
 - o Groupement d'achat d'électricité
- **PERSONNEL**
 - o Demande de temps partiel de droit d'un agent
- **URBANISME**
 - o Vente de la maison Tantot
 - o Droit de préemption : parcelle B768, parcelles AB46, AB47, AB48, parcelle AB157,
 - o SIEL : cadastre solaire
 - o ZAN : zéro artificialisation nette
 - o PLU : modification simplifiée
 - o Convention pour la transmission des actes électroniques à l'Etat
- **VOIRIE**
 - o Travaux éclairage public
 - o Travaux 2023 : choix de l'entreprise
 - o Vidéo protection
 - o Achat débroussailleuse
- **ECOLE, SPORT, LOISIRS**
 - o Conseil d'école 3^{ème} trimestre, aide aux devoirs
 - o Travaux au stade
 - o AFR : compte rendu de l'AG
 - o ADMR : compte rendu de l'AG
 - o Basket : compte rendu de l'AG
- **QUESTIONS DIVERSES**
 - o Recherche de médecin
 - o Mise en place de la procédure de rappel à l'ordre

Les procès-verbaux de la séance du 9 juin 2023 sont adoptés.

INTERCOMMUNALITÉ

1- *Référent déontologue*

Délibération 8/2023-1 : désignation du référent déontologue des élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le CDG42

Mme le Maire rappelle que le référent déontologue désigné est chargé d'apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques à l' élu.

Le CDG42 a désigné le référent déontologue élu du CDG69 pour assurer cette fonction et propose la signature d'une convention. La subvention annuelle au CDG42 sera de 10 euros par élu. Toute saisine recevable sera facturée 80 euros.

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise Mme le Maire à signer cette convention avec le CDG42.

BATIMENT

2- *Salle des fêtes : retour des offres, demande de Fonds vert*

Délibération 8/2023-2 : demande subvention FEDER

Mme le Maire rappelle que le retour des plis était fixé au 29 juin. M. Garret exposera son analyse des offres lundi 10 juillet.

Mme le Maire rappelle que la demande de DETR a été refusée. La demande pourra être renouvelée sur programmation de 2024 ;

Mme le Maire expose qu'une subvention pourrait être sollicitée auprès du Fonds Vert et du FEDER.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la demande de subvention au Fonds vert et au FEDER.

3- *Travaux divers :*

M. Dumas présente 2 devis pour les travaux de plâtrerie peinture de la garderie : reprise des murs, 2 couches mur et plafond, repeinte des radiateurs, hors dépose et repose des radiateurs

- Entreprise DGBL (Ambierle) : 4 949€ HT

- Entreprise Dumareau (Céron): 5 715 € HT

M. Dumareau s'engage à réaliser les travaux au mois d'août, seule période durant laquelle les locaux sont libres.

En conséquence, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'entreprise Dumareau pour le montant de 5715 €.

A titre informatif, M Dumas annonce la restitution du garage de Mme Gaillard. Le logement occupé par le docteur Mihu, 2 rue Lépine est disponible à la location à compter de ce jour.

4- *Groupement d'achat d'électricité SIEL*

A ce jour aucun retour, mais à priori il serait tout à fait possible d'intégrer le groupement d'achat d'électricité au 1^{er} janvier 2024.

PERSONNEL

5- *Demande de temps partiel de droit d'un agent*

Mme Bajard annonce que Mme Charlier a fait une demande de travail à temps partiel 80%, pour la reprise à l'issue de son congé maternité. Cette demande lui a été accordée et une nouvelle organisation a été mise en place notamment pour les semaines scolaires.

URBANISME

6- Vente de la maison Tantôt

Mme le Maire informe les élus que La Roannaise de l'eau a réalisé le diagnostic d'usage pour la vente. Le devis de l'entreprise AC environnement a été accepté pour le 316.66 € HT. Il comprend le diagnostic amiante, le diagnostic de performance énergétique et l'état des risques et pollutions. Ces diagnostics seront réalisés le lundi 17 juillet. La vente pourrait avoir lieu début septembre.

7- Droit de préemption : parcelle B768, parcelles AB46, 46 et 48, parcelle AB157

Le conseil ne souhaite pas exercer son droit de préemption.

8- SIEL : cadastre solaire

Mme le Maire présente l'outil cadastre solaire proposé par le SIEL. Il permet de réaliser une simulation du potentiel solaire sur les toitures, via l'adresse suivante : <https://cadastre-solaire.siel42.fr>

9- ZAN : zéro artificialisation

Délibération 8/2023-3 : approbation de la motion « zéro artificialisation nette » de l'AMRF

Mme le Maire informe les élus que l'AMRF (Association des Maires Ruraux de France) sollicite l'approbation de la motion « zéro artificialisation nette » par les maires. Via cette motion l'association « propose un autre aménagement du territoire, favorable au monde rural et à l'équilibre entre les territoires ».

Le conseil municipal, à l'unanimité soutien cette motion. La délibération sera adressée à noter Député.

10- PLU modification simplifiée

Mme le Maire informe les élus que le cabinet Oxyria a fait une proposition de projet. Celle-ci a été soumise au service ADS.

Le cabinet Oxyria devrait prochainement organiser une réunion pour la mise au point des éléments modifiés.

11- Convention pour la transmission des actes électroniques à l'Etat

Délibération 8/2023-4 : convention pour la transmission des actes électroniques à l'Etat

Il s'agit de pouvoir transmettre les actes d'urbanisme électroniques à l'Etat via l'application PLAT'AU
Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

VOIRIE

12- Travaux éclairage public

Suite au passage de l'éclairage public en éclairage led, des réglages sont à réaliser sur les horloges pour reprogrammer les horaires d'éclairage.

Tout devrait rentrer dans l'ordre prochainement.

13- Travaux 2023 : choix de l'entreprise

Délibération 8/2023-5 : travaux voirie 2023, choix de l'entreprise

Suite à l'ouverture des plis, Mme le Maire donne lecture du Rapport d'Analyse des Offres :

Critères	COLAS Notes	EUROVIA Notes	EIFFAGE Notes	PONTILLE Notes
Prix HT	119 945.50 €	120 741.00 €	97 017.74 €	122 584.00 €
Prix des prestations / 20	15.27	15.11	20.00	14.73
Pondération 60 %	9.16	9.07	12.00	8.84
Valeur technique / 20 dont	18	20	20	19
Moyens humains, compétence et fonctions /5	5	5	5	5
Procédés et moyens techniques /5	5	5	5	5
Provenance des matériaux et listes des fournisseurs /5	3	5	5	4
Qualité, contrôle, hygiène et sécurité /5	5	5	5	5
Pondération 20%	3.6	4	4	3.8
Délais d'exécution /20	20	15	20	15
Pondération 20 %	4	3	4	3
Note non pondérée	53.27	50.11	60.00	48.73
Note /20 pondérée	16.76	16.07	20.00	15.64
Classement final	2	3	1	4

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de retenir l'entreprise Eiffage.

14- Vidéo protection

Mme le Maire informe les élus qu'elle a reçu le gendarme référent sureté du Département. Il a expliqué qu'il existe 2 types de vidéo :

- Voie publique
- Vidéo de circulation

Il réalise actuellement un diagnostic de la commune afin de déterminer les points stratégiques pour la pose de ces équipements. A réception il conviendra de contacter les entreprises spécialisées afin d'obtenir des devis.

Mme le Maire précise que l'installation d'un tel équipement est subventionnable par la Région, à hauteur de 80% sur les ZAC, 50% sur les autres espaces publics, 60% autour des écoles.

15- Achat débroussailleuse

M. Jeneste propose de faire l'acquisition d'une débroussailleuse électrique ; il présente 2 devis :

- Mécadom : appareil de marque husqvarna + 2 batteries + 1 chargeur : 1073 € HT
- Garnier : appareil de marque sthll + 2 batteries + 1 chargeur : 1220 € HT

M. Jeneste propose de retenir la proposition de l'entreprise Mécadom. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

16- Acquisition véhicule

Délibération 8/2023-6 : acquisition véhicule

Il est très difficile de trouver un véhicule utilitaire essence. Renault Roanne dispose de 4 véhicules utilitaires diesel. Après en avoir essayé 2, le choix se porte sur le véhicule Kangoo VU 1.5 DCI, 1^{ère} mise en circulation

16/03/2018 au tarif de 11 905 € HT comprenant l'achat et la pose d'un crochet d'attelage et les frais d'immatriculation. L'habillage bois pour le montant de 470 € HT sera également réalisé.
Le conseil municipal, à l'unanimité accepte l'achat de ce véhicule.

ECOLE, SPORT, LOISIRS

17- Conseil d'école 3^{ème} trimestre

Mme Déplace donne lecture du compte rendu.

Les enseignantes n'assureront plus les heures d'étude en fin de journée. Mme Déplace a pris contact avec l'AJS qui pourrait mettre à disposition 1 animateur le lundi et le mardi.

18- Travaux au stade

Mme Déplace annonce que l'entreprise Treyve Paysage a terminé la pose du pare-ballons. L'entreprise JPS réalise actuellement la pose de la main courante.

19- AFR : Compte rendu AG

Mme Déplace explique que l'AFR comprend : le relais petite enfance, la Micro crèche, l'aloé, le conseiller numérique, diverses animations (danse jeux théâtre marché de Noël pour 2539 heures de bénévolat). Le service de transport solidaire et le transport à l'accueil de jour se sont arrêtés.

L'AFR compte 13 salariés. Toutefois depuis que M. Picard et son vice-président ont démissionné, aucun conseil d'administration n'a pu être mis en place de façon pérenne, ce qui compromet sérieusement la survie de cette association. Ainsi toute personne qui souhaiterait s'investir et donner un peu de temps sera la bienvenue.

Mme le Maire donne lecture du bilan de la fréquentation des ateliers « gestion numérique ». Celui-ci paraît tout à fait positif.

20- ADMR : compte rendu AG

Non réceptionné donc remis à la prochaine séance

21- Basket : compte rendu AG

Délibération 8/2023-7 : attribution d'une subvention exceptionnelle

Mme le Maire énonce que l'association compte 56 licenciés sur 5 équipes et a mené plusieurs actions sur l'année écoulée : calendriers, boutique du club et le 50^{ème} anniversaire du club. Cette manifestation a eu lieu cette année : les dépenses s'élèvent à 5 333€ et les recettes à 4 568 €, ce qui laisse apparaître un déficit de 765€.

Le club a donc sollicité une subvention exceptionnelle.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte et fixe le montant de cette subvention à 800 € pour combler le déficit de la manifestation.

QUESTIONS DIVERSES

22- Recherche de médecin

Le médecin Roméo Bodéa Lung est resté 2 semaines sur la commune afin de préparer son installation. La personne a mobilité réduite qui devait accompagner le couple est décédée, donc la décision prise lors du précédent conseil est caduque.

Toutefois, le couple ne souhaite pas occuper l'appartement de la maison Berthon mais une maison en location dans un premier temps en vue d'une acquisition. La maison a été trouvée, rue des Pierrières. Elle convient au couple qui l'a acceptée. Le médecin a renouvelé sa demande de soutien financier de la commune pour son logement. Le médecin ayant fait le choix de ne pas occuper le logement communal proposé, Mme

le Maire, avec l'accord du conseil, lui proposera une participation financière à hauteur de 3 mois de loyers soit 1 800€.

Mme le Maire donne lecture du devis de RBI pour l'équipement informatique. Il s'élève à 1548 € HT sans écran.

23- Mise en place procédure de rappel à l'ordre

Délibération 8/2023-8 : mise en œuvre de la procédure de transaction

Mme le Maire explique que cette procédure vient compléter la procédure de rappel à l'ordre puisqu'elle permet de facturer des frais de réparations de dégâts ou proposer des heures de travaux en réparation d'un préjudice subi.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la signature de la convention qui instaure cette procédure.

Mme Frisot fait remarquer que les bacs de collecte ordures ménagères et emballages situés à la Loire sont systématiquement pleins alors qu'ils sont censés n'être utilisés que par les habitants du lotissement non collectés en porte à porte. Mme le Maire explique avoir conscience du problème et espère la mise en place des bacs fermés à clef très prochainement.

Séance levée à 23h10

Le Secrétaire de séance



Le Maire



Mis en ligne sur le site le :

12 SEP. 2023